





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Avold, le 9 janvier 2020

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et SFR FTTH signent un accord pour le déploiement de la Fibre optique sur 9 communes de l'intercommunalité

- La convention prévoit le déploiement de la fibre optique FTTH de 12 000 prises dans 9 communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
- Financés entièrement par SFR FTTH sur ses fonds propres, les travaux débuteront courant 2020 et seront achevés fin 2022.

Ce jour, André Wojciechowski, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, et Hervé Depierre, Délégué régional Grand Est de Altice-SFR ont signé une convention pour le déploiement de la fibre optique FTTH (Fiber to the Home, c'est-à-dire Fibre jusqu'à l'abonné) de 12 000 prises sur 9 communes de l'agglomération: Altviller, Carling, Diesen, Folschviller, Lachambre, L'Hôpital, Macheren, Porcelette et Valmont.

En terme de calendrier, les travaux débuteront courant 2020 et seront achevés fin 2022 sans rupture du réseau fibre optique existant dans l'intervalle, puisqu'il s'agira d'un réseau parallèle à celui fonctionnel aujourd'hui dans 8 des 31 communes de l'agglomération. Il a été décidé de prioriser les communes qui ne bénéficient pas encore de Très Haut Débit : Carling, l'Hôpital, Altviller et Lachambre.

Cette convention répond à l'objectif partagé des signataires d'offrir, aux cours des prochaines années, un accès à la Fibre aux particuliers et aux entreprises leur permettant de bénéficier de services numériques complets et innovants. Partenaire historique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Altice-SFR renforce ses investissements sur ce territoire et franchit une nouvelle étape vers la généralisation du Très Haut Débit. A ce jour, près de **16 000 foyers de l'agglomération** peuvent déjà bénéficier de la vitesse et de la performance de la Fibre¹.

SFR FTTH finance sur ses fonds propres cette opération d'envergure qui s'inscrit dans le cadre du plan national France Très Haut Débit. A partir du réseau Fibre déployé, d'autres opérateurs pourront, s'ils le souhaitent, proposer leurs offres commerciales aux habitants de ces communes.

Pour répondre aux attentes du Gouvernement, Altice-SFR s'est engagé à déployer 2,6 millions de prises Fibre en zone moyennement dense d'ici la fin 2020.

Cet avenant matérialise les engagements pris par SFR et réaffirme son leadership en matière de fourniture de Très Haut Débit en France.

A propos de Altice France – alticefrance.com

Altice France est le premier acteur de la convergence entre télécoms et médias en France.

A travers SFR, 2ème opérateur français, Altice France est un acteur incontournable des télécoms au service de 22 millions de clients. Doté d'un réseau en Fibre optique (FTTH / FTTB) de 14,7 millions de prises éligibles, SFR couvre également 99 % de la population en 4G. SFR dispose de positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Altice France est également un groupe médias de premier plan avec 15 chaînes de télévision, 2 radios, des titres de presse, autour de marques emblématiques telles que BFM, RMC, Libération ou encore L'Express.

Que ce soit à travers son kiosque numérique, son portefeuille de droits sportifs, la production, le financement ou l'achat de contenus originaux et exclusifs, Altice France invente de nouveaux modèles d'édition et de distribution ouverts à tous.

En 2018, Altice France a réalisé un chiffre d'affaires de 10,2 milliards d'euros.

Pour suivre l'actualité du groupe sur Twitter : @AlticeFrance

A propos de SFR FTTH -http://alticefrance.com/expertises#sfr-ftth

SFR FTTH est une filiale du Groupe Altice France, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation de réseaux et d'infrastructures de télécommunications pour les collectivités territoriales.

À ce titre, SFR FTTH va déployer, commercialiser et assurer la maintenance de plus de 5 millions de prises FTTH dans les prochaines années.

Elle intervient en Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) et en zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux) dans le cadre de déploiements en fonds propres et en zone RIP dans le cadre de Délégations de Service Public ou par le biais de Partenariats Public Privé aux projets d'aménagement numérique du territoire initiés par les collectivités territoriales.

Contact presse: Stéphanie Claudel - stephanie.claudel@sfr.com - 06 26 49 33 05 - Twitter: @Sclaudel57